

Protocole de sécurité

TRANSPORTS INTERNATIONAUX KLEYLING

Site d'Algolsheim (FR – 68)

Version française

EN CAS D'URGENCE		
<p>En cas d'accident corporel</p>  <p>Protéger le blessé Alerter le personnel de l'EA et les secours (SAMU : 15 ou Pompier : 18)</p>	<p>En cas d'incendie</p>  <p>Utiliser les moyens d'extinction Alerter le personnel de l'EA et les pompiers : 18 Rejoindre le point de rassemblement</p>	<p>En cas d'accident corporel</p>  <p>Protéger le blessé Alerter le personnel de l'EA et les secours (SAMU : 15 ou Pompier : 18)</p>

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE ET D'HYGIENE



Chaussures de sécurité obligatoires



La consommation de nourriture, de gomme à mâcher et de boisson autre que l'eau est interdite dans les entrepôts



Vêtements haute visibilité obligatoires



Il est interdit fumer ni vapoter en dehors des zones identifiées comme prévues à cet effet



Il est interdit de se déplacer dans les locaux en-dehors de l'accueil, du distributeur de boissons et des sanitaires.



Il est interdit de se servir d'un chariot de manutention



La présence de tout animal de compagnie est interdite sur le site



Il est interdit de prendre des photos ou de filmer sans autorisation

CONSIGNES LIEES A LA CIRCULATION



Il est interdit de se garer hors du parking prévu à cet effet sans en être autorisé



Respect obligatoire du sens et des voies de circulation



Respecter la vitesse autorisée



Soyez attentifs aux piétons lors de vos déplacements avec votre véhicule et prudents lors de vos déplacements à pied.

CONSIGNES LIEES AU CHARGEMENT ET DE CHARGEMENT



En manœuvrant lors de la mise à quai, prenez bien attention aux piétons et aux engins



Mise en service du frein de parc et arrêt moteur obligatoire



Mettez la cale de sécurité



Mise en place de la béquille obligatoire en cas de décrochage de semi-remorque



Restez dans la zone sécurisée pendant le chargement et le déchargement. L'accès au quai est interdit sauf autorisation express du personnel de l'EA



Il est interdit au chauffeur de pénétrer dans la remorque pendant l'opération de chargement et de déchargement.

Il est interdit d'enlever la béquille, la cale, le frein de parc, d'atteler la remorque ou de démarrer le moteur avant de s'être assuré auprès du personnel de l'EA que les opérations de chargement / déchargement soient bien terminées.

CONSIGNES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT



Ne jeter pas vos déchets sur le site.
Respecter la propreté des airs de stationnement



Eteignez votre moteur dès que possible

Plan du site

